

Neige et verglas : comment la ville s'organise

Comment la ville se prépare-t-elle aux épisodes neigeux et de verglas ? La bonne circulation sur les routes et dans les rues est le fruit d'une coopération entre les équipes de la Ville et des collectivités territoriales, sans oublier le rôle des habitants.



Tout l'hiver, une équipe d'astreinte est mise en place par la Ville pour faire face aux éventuelles chutes de neige et de formation de verglas. Les agents sont mobilisés dès 4h du matin pendant cette période (et plus tôt en fonction des intempéries).

La Ville gère le déneigement et le salage des axes importants : accès à la gare et accès aux structures municipales (trottoirs et voirie). Le déneigement et salage des abords des écoles est effectué par les gardiens.

Le déneigement des trottoirs (sur 1m50) devant les propriétés privées est effectué par les habitants propriétaires et les bailleurs sociaux.

Plan grand froid : soyons vigilants

La veille saisonnière hivernale est activée du 1er novembre au 31 mars. En cas de vague de froid, il est nécessaire d'être encore plus attentif à ceux qui nous entourent. Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, n'hésitez pas à contacter les équipes du C.C.A.S. au 01 64 67 52 46 ou 52 34.

Documents

[Arrêté municipal neige et verglas](#)

[Plan salage](#)

Liens utiles

[Faut-il déneiger le trottoir situé devant son habitation ?](#)